

Séminaire Entrepreneurs Villes et Territoires

*organisé grâce aux parrains
de l'École de Paris :*

Accenture
Air Liquide¹
Algoé²
ANRT
Arcelor
Caisse des Dépôts et Consignations
Caisse Nationale des Caisses
d'Épargne et de Prévoyance
CEA
Centre de recherche en gestion
de l'École polytechnique
Chambre de Commerce
et d'Industrie de Paris
CNRS
Conseil Supérieur de l'Ordre
des Experts Comptables
Danone
DARPMI³
Deloitte & Touche
DiGITIP
EADS
École des mines de Paris
EDF
Entreprise et Personnel
Fondation Charles Léopold Mayer
pour le Progrès de l'Homme
France Télécom
FVA Management
IBM
IDRH
IdVector¹
Lafarge
PSA Peugeot Citroën
Reims Management School
Renault
Royal Canin
Saint-Gobain
SNCF
THALES
Total

¹ pour le séminaire
Ressources Technologiques et Innovation
² pour le séminaire Vie des Affaires
³ pour le séminaire
Entrepreneurs, Villes et Territoires

(liste au 1^{er} juillet 2003)

UNE MOBILISATION ASTUCIEUSE POUR LE HAUT DÉBIT

par

Étienne ANDREUX : Directeur général du Sipperec (Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication)

Antoine VEYRAT : Directeur général d'IRISÉ (Infrastructure pour des réseaux intercommunaux de services)

Jean-Paul GUÉRIN : Responsable du développement numérique des territoires à la Caisse des Dépôts et Consignations

Séance du 2 avril 2003 (16^{ème} séance)
Compte rendu rédigé par Rémi Soulié

En bref

Comment un syndicat d'électricité en vient à s'intéresser aux télécommunications et dote les 257 000 entreprises et les trois millions d'habitants de la petite couronne de Paris de services haut débit compétitifs grâce à une infrastructure en fibre optique baptisée IRISÉ et sans aucun investissement de la part des 80 communes traversées. Un contrat de concession a été signé en 2001 avec la société LDcable. L'infrastructure d'une longueur de 278 kilomètres a été réalisée en un an et est opérationnelle depuis septembre 2002. L'investissement de 29 millions d'euros est à la charge de LDcable, une astuce pour réduire les coûts, faire le moins de génie civil possible et utiliser tous les fourreaux existants dans le sous-sol. Cette aventure est l'une des toutes premières réalisées par une collectivité en France pour l'aménagement numérique de son territoire.

*L'Association des Amis de l'École de Paris du management organise des débats et en diffuse des comptes rendus ; les idées restant de la seule responsabilité de leurs auteurs.
Elle peut également diffuser les commentaires que suscitent ces documents.*

Cette séance est consacrée à l'analyse de la façon originale selon laquelle une collectivité territoriale, le syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (Sipperec), s'est mobilisée pour faire installer une infrastructure de haut débit. Il lui a fallu pour cela justifier son intervention en établissant un constat de carence de l'intervention privée, assurer les 80 communes concernées que cet investissement ne leur coûterait rien, et trouver une manière économique de construire l'infrastructure en utilisant au maximum les fourreaux existants. Cet exemple illustre que, face à la nécessité, les acteurs peuvent expérimenter des modalités particulièrement inventives d'articulation entre les entreprises, les collectivités locales et le territoire.

EXPOSÉ d'Étienne ANDREUX

Historique du Sipperec

Le Sipperec, autorité concédante pour la distribution publique de l'électricité dans la région parisienne, a été créé en 1924. Cinq entreprises d'électricité existaient à l'époque, la multiplicité des offres a conduit les communes à se regrouper en une structure intercommunale. Il regroupe 80 communes des départements 92, 93, 94. Paris est adhérent pour le compte des Bois de Boulogne et de Vincennes. Le Sipperec a poursuivi son chemin. En 1995, un nouveau traité de concession a été passé avec l'entreprise publique ; en 1997 une nouvelle compétence a été créée pour s'occuper des réseaux urbains de télécommunications et de vidéocommunications, un certain nombre de villes n'ayant pu bénéficier du plan câble sur le territoire du Sipperec, et la loi de 1996 sur l'ouverture des marchés des télécommunications impliquant de nouvelles interventions des collectivités locales ; depuis 1946 le Sipperec poursuit sa mission avec EDF comme unique partenaire.

Électricité et télécommunications

En ce qui concerne l'électricité, le Sipperec assure le contrôle des missions de service public déléguées à EDF dans le cadre du contrat de concession et aide à l'investissement des villes pour les travaux d'enfouissement des réseaux électriques : si tous les réseaux sont enfouis à Paris intra-muros, 1 800 kilomètres de câbles restent à enfouir en banlieue. Le Sipperec accompagne également des opérations de conseil et de maîtrise de l'énergie.

En ce qui concerne les télécommunications, le Sipperec gère les concessions pour les réseaux câblés de vidéocommunication et Irisé, mais nous proposons aux communes d'autres services : la redevance d'occupation du domaine public et le groupement de commandes de services de communication.

Réseaux câblés de vidéocommunications

Le Sipperec a lancé des procédures de délégation de services publics ; Lyonnaise Communications a été choisie pour une concession de 20 ans. Aujourd'hui, des villes sont câblées à 70 %, entre 40 % et 70 % et enfin, de 10 % à 40 %. Ces disparités s'expliquent en raison d'investissements lourds – 336 millions d'euros –, et d'objectifs ambitieux – enfouissement de 75 % du réseau, couverture à 100 % du territoire. Le câble est un atout important car il constitue la première boucle locale alternative à l'ADSL. De plus le câble connaît en France des difficultés dues entre autres à la législation qui empêche les câblo-opérateurs de rayonner sur plus de huit millions d'habitants. La recomposition du secteur est bloquée par la présence de France Télécom au capital des principaux câblo-opérateurs. La France s'apprête à lancer la télévision numérique terrestre sans analyser les raisons de l'échec anglais ou espagnol.

Des solutions nouvelles existent comme les réseaux d'assez large bande qui peuvent répondre aux besoins des entreprises et des particuliers. Le Sipperec les étudie. Si l'on veut que l'internet se développe, si l'on veut résoudre la fracture numérique, des offres alternatives sont nécessaires.

Irisé

Si l'on pense généralement que la région parisienne est mieux lotie que la province en infrastructure haut débit, nous avons constaté dans les études menées dès 1998 que l'accès au haut débit à des prix compétitifs est néanmoins disparate. Le déséquilibre est ainsi patent entre l'ouest et l'est parisien, ce qui pose des problèmes pour l'implantation des entreprises. Les collectivités territoriales sont attentives à ces questions, mais la loi les a empêchées pendant longtemps de développer des infrastructures, contrairement aux autres pays européens.

France Télécom ne voyait pas d'un bon œil l'intervention des collectivités territoriales dans le domaine des infrastructures. Ainsi, quand la communauté urbaine de Nancy a fait part de son projet d'installation de fibre noire, l'opérateur historique a déféré le dossier devant le tribunal administratif. L'article 1511-6 du Code général des collectivités territoriales vise à remédier à cette situation, mais les contraintes posées sont importantes. Un constat de carence était à l'époque nécessaire pour démontrer le caractère incomplet de l'initiative privée. Nous avons donc lancé ce constat de carence, que le Préfet de région, qui assure le contrôle de légalité, a validé après avoir demandé des compléments. Le syndicat a ensuite lancé une délégation de service public (DSP) car nous ne voulions pas que la collectivité territoriale assume des métiers pour lesquels elle n'est pas faite, et l'objectif était que les collectivités n'aient pas besoin d'investir. Il a fallu trouver des acteurs privés qui réalisent et gèrent l'infrastructure pour le compte de la collectivité. La société Louis Dreyfus Câble a été retenue, qui a constitué ensuite une société ad hoc : la société Irisé.

Le contrat de concession a été signé pour une durée de 18 ans ; trois millions d'habitants, 257 000 entreprises et 1,7 million de salariés sont desservis avec du très haut débit – 2,5 G bits, 144 à 288 fibres optiques – pour un investissement de 29 millions d'euros. L'infrastructure dessert un territoire de 80 communes.

En ce qui concerne la fibre noire, Sipperec contrôle la société LDcable qui la loue aux opérateurs qui eux activent cette fibre et vendent des services aux clients – entreprises, collectivités, particuliers. En raison de l'utilisation des fourreaux existants, le coût est limité ; il existe 600 points de raccordement, auxquels sont connectés les 47 CAA (centre à autonomie d'acheminement) de France Télécom ainsi que les POP opérateurs (point de présence d'opérateur).

Irisé favorise une meilleure gestion de la voirie, la desserte des zones d'activités, une réelle concurrence et l'émergence de services innovants à haut débit.

EXPOSÉ d'Antoine VEYRAT

Historique de LDcable

C'est dès l'ouverture du marché des télécommunications, donc dans un contexte concurrentiel, que LDcable a été créée en 1998 par le groupe Louis Dreyfus dont la compétence est grande dans la pose de câbles sous-marins. La demande de mutualisation des infrastructures de télécommunications était alors importante – d'où la création de la filiale LDCOM, opérateur et constructeur de réseaux mutualisés pour les opérateurs. En 2000, 120 personnes travaillaient pour LDcable, société dont le chiffre d'affaires était de 300 millions d'euros. Pour les communications à longue distance, les tarifs justifiaient d'importants investissements. Le réseau est actuellement de 7 000 kilomètres.

L'idée de travailler avec les collectivités territoriales s'est imposée peu à peu. L'appel d'offre du Sipperec s'est alors présenté. LDcable a eu de nouvelles obligations : couverture géographique uniforme du territoire, contraintes techniques, spécifications d'exploitations, contraintes de commercialisations.

Irisé

Irisé, à la différence de LDcable, est liée à la concession du Sipperec et positionnée sur une logique de long terme (18 ans), avec des contraintes d'aménagement du territoire, ce qui intéressait la Caisse des Dépôts, laquelle est naturellement entrée dans le capital de LDcable à hauteur de 34 %, avec Dexia (5,9 %) et Telcité (10 %). Le but de cette entreprise est d'installer de la fibre noire mais, surtout, de se connecter à d'autres réseaux en direction d'utilisateurs finaux.

L'infrastructure passe évidemment par une commune. Il s'agit alors d'aller chercher le bâtiment public communal, les fils de cuivre de France Télécom, les points hauts qu'exige la technologie Boucle Locale Radio, même si elle est plus adaptée à des zones semi-rurales qu'à des zones urbaines.

300 kilomètres de réseaux ont été construits et commercialisés, permettant de couvrir une partie importante du territoire. Ce schéma de concession a permis de financer un investissement intégralement privé, avec un emprunt de 20 millions d'euros.

D'un point de vue commercial, ce réseau est intéressant pour les câblo-opérateurs – Noos, Numéricâble – car en s'appuyant sur Irisé, ils ont pu relier les têtes de réseaux éparpillées sur tout le territoire, ce qui leur permet de faire des offres d'accès à l'internet dans de bonnes conditions. Irisé est une réussite ; nous avons une légère avance sur le *business plan*.

Travailler avec les communes présente de grands avantages sur le plan du coût : dans chaque commune, nous avons vérifié l'existence ou non de fourreaux ; lorsqu'il en existe, l'accès à la fibre est bien entendu meilleur marché.

Grâce au Sipperec, nous avons noué des contacts étroits avec Noos ; nous avons également travaillé avec des conseils généraux pour des installations à partir des égouts. En l'absence de fourreaux, nous avons creusé dans des trottoirs – 15 kilomètres seulement sur 300 kilomètres de réseaux. À Rosny, nous avons expérimenté des tranchées à faible profondeur, avec une technologie qui permet d'œuvrer très rapidement. À ce stade, nous avons peu utilisé les fourreaux d'éclairage public pour éviter les problèmes de continuité. Nous travaillons également avec RTE (Réseau de transport d'électricité) et RFF (Réseau ferré de France).

Depuis 1998 et l'ouverture à la concurrence, des déploiements successifs de réseaux se sont succédé : des réseaux de très longue distance entre les capitales, de longue distance entre les grandes villes, puis des réseaux internes à de grandes villes – essentiellement Lyon, Paris et Marseille – avant que ne se développent des réseaux sur tout le territoire.

Irisé est un acteur de l'ensemble des solutions d'accès.

EXPOSÉ de Jean-Paul GUÉRIN

La Caisse des Dépôts et Consignations

La Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) a été créée en 1816 ; elle s'intéresse aux technologies de l'information et de la communication en accompagnant les collectivités locales dans leurs démarches. La dimension numérique est devenue transversale dans des projets d'aménagement du territoire ou de développement économique. Outre les infrastructures, les services et les usages sont fondamentaux.

Dans mes fonctions antérieures à l'ART (Autorité de régulation des télécoms), j'ai été chargé de créer un guichet sur les activités des collectivités locales impliquées dans les TIC (Technologie de l'information et de la communication), car dès lors que le secteur était libéralisé, il était exclu de voir émerger des monopoles locaux ; il importait d'abord de favoriser l'émergence d'opérateurs privés.

Cadre européen et cadre national

Pourquoi intervenir dans le domaine du haut débit ? Irisé est un gestionnaire d'infrastructures entre un territoire, une collectivité et un marché d'acteurs privés. Il convient de considérer d'abord le cadre européen – libéralisé – où les opérateurs devaient répondre à toutes les demandes et proposer un service minimum partout. Or, l'extension n'a pas été effective dans le domaine du haut débit et des services mobiles. Il revient en effet à chaque pays de prendre en compte l'aménagement de son territoire, d'où la mise en place de gestionnaires d'infrastructures qui ont pour mission de supporter de lourds investissements et de faire en sorte que des opérateurs puissent répondre à une double demande :

- l'aménagement du territoire, en prolongation de ce que France Télécom a déjà déployé ;
- l'émergence de la concurrence, dans l'intérêt des nouveaux entrants.

Le cadre national est contraignant : la collectivité publique n'intervient pas, à moins d'une carence de l'initiative privée. La loi prend en compte l'intérêt des territoires, mais avec parcimonie. Malgré l'action des opérateurs privés et l'ouverture à la concurrence, force est de constater que toutes les demandes ne sont pas satisfaites.

Les États-Unis, le Canada, l'Europe ont réfléchi à ces questions. La France est plutôt en retard du fait des contraintes législatives, alors que d'autres pays, s'ils n'encouragent pas l'intervention des collectivités territoriales ne les interdisent pas non plus. Des initiatives ont été ainsi structurantes, en particulier en Suède, pays de référence en Europe.

Le rôle de la Caisse des Dépôts et Consignations

La Caisse des Dépôts a une démarche de rationalité financière, mais c'est un investisseur public. Le champ de la subvention n'est pas négligeable dans le cadre des contrats de plan ou des fonds européens. La rentabilité des projets de gestionnaires d'infrastructures est impossible, hors le cas du Sipperec.

Les collectivités ont aujourd'hui des projets de boucles locales métropolitaines, comme c'est le cas à Clermont-Ferrand, Grenoble, Nantes ; des initiatives départementales ou régionales s'inscrivent dans une volonté d'aménagement du territoire et ont pour but d'apporter de grands réseaux de collecte qui ne vont pas jusqu'à l'utilisateur final.

Dans le Grand Nancy, la collectivité gère en régie ; elle a déployé des supports de réseaux – la fibre optique – et les loue aux opérateurs. Le Conseil général du Tarn a réalisé les travaux puis a confié le déploiement à une SEM (société d'économie mixte). Le Grand Toulouse a pris en charge toute la construction puis a passé un contrat avec une société exploitante.

Le modèle Sipperec se généralise, mais avec en plus l'avance subventionnelle.

La Caisse des Dépôts s'efforce d'impliquer les collectivités dans le très haut et moyen débit, leur première motivation étant de préserver le tissu économique en maintenant les PME et PMI. Les collectivités ont intérêt à anticiper par des projets ambitieux les besoins des cinq à dix ans à venir. La Chambre de commerce et d'industrie de Paris a également conforté cette approche en raison des carences observées en Île-de-France, non sur le plan du débit, mais sur le plan des prix.

La Caisse des Dépôts a été approchée par Telcité, filiale de la RATP, pour être partenaire et candidate à la DSP. Nous étions un concurrent de LDCable, qui l'a emporté, et qui nous a ensuite sollicités. La CDC a apporté un soutien financier substantiel.

DÉBAT

Le constat de carence

Un intervenant : *Comment le constat de carence a-t-il été perçu ? L'utilisation des infrastructures existantes a-t-elle été facile ? Quelle est la réaction de France Télécom ?*

Étienne Andreux : La loi, dont certains termes devraient être encore précisés, nous a imposé le constat de carence.

Nous manquons d'une définition précise des collectivités territoriales, dont par ailleurs l'État se méfie alors qu'il n'y a pas d'exemple de prise de risque financier comparable, proportionnellement, à ce que l'on a connu avec le Crédit Lyonnais. Les méthodes de contrôle sont en effet beaucoup plus rationnelles dans les collectivités locales ; les élus dépendent plus directement des citoyens ; la mesure des investissements est plus forte, même s'il y a des erreurs de gestion.

La carence par l'absence, dans notre secteur, est impossible puisque France Télécom est là. Mais la carence, c'est aussi l'homogénéité territoriale, la qualité et le prix. Nous avons donc créé une commission d'experts présidée par un responsable du Conseil général des Ponts et Chaussées ; elle est composée d'un avocat spécialiste de droit public, d'un spécialiste de Stockholm – la Suède est très en avance dans ce domaine – et d'un géographe spécialiste de l'aménagement du territoire. Ce dernier a montré que la fibre noire était le chaînon manquant d'un réseau métropolitain comme le nôtre. Tous les opérateurs ont été auditionnés, y compris France Télécom, et la commission a rendu un rapport qui a été transmis au Préfet de région, lequel nous a refait faire une partie du constat de carence car il voulait que l'on se positionne par rapport à l'utilisateur final. Le constat de carence est un tel parcours du combattant que peu de collectivités locales se lancent. Des projets resteront en stock tant que le cadre juridique ne sera pas complètement clarifié.

Il ne faut pas s'étonner qu'une entreprise comme France Télécom, dont on ouvre le capital et qui n'est plus en position de monopole, change sa culture et entre dans une logique de business, même si l'esprit de service public demeure. Les mêmes questions se poseront probablement avec EDF – avec une différence : le réseau de France Télécom est resté propriété de la société alors que pour l'électricité, RTE est ouvert à tout le monde – les règles d'accès étant définies par l'État sur proposition de la Commission de régulation de l'électricité. Comme France Télécom a conservé son infrastructure, les conditions d'ouverture à la concurrence sont nécessairement plus complexes. L'État, actionnaire, veille à l'équilibre des comptes, et d'autant plus que l'entreprise est fortement endettée.

La stratégie de tout opérateur historique est de freiner le développement des offres alternatives. Les collectivités locales doivent donc se montrer inventives. Le développement des télécommunications a permis de prendre conscience de la richesse du sous-sol, dont la

gestion n'est pas encore optimale. Nous y travaillons. Irisé et LDcable ont été choisies parce qu'elles ont la meilleure approche.

Int. (France Télécom) : *La concurrence est patente. France Télécom est aussi présente que d'autres opérateurs ; nous travaillons aujourd'hui à armes égales. La bataille essentielle se joue sur le plan commercial. En Seine-Saint-Denis, 6 500 kilomètres de fibre ont été ainsi déployés. Nous n'avons jamais gagné autant d'argent.*

Int. : *Je reviens sur l'expérience de Stockholm. Je crois savoir que l'opérateur historique avait misé sur l'ADSL, et que c'est le câble qui s'est imposé.*

Jean-Paul Guérin : Sur le plan technologique, nous sommes relativement neutres. Câble ou ADSL, la France est plutôt en déficit. La concurrence s'est développée dans l'internet quand l'ADSL est apparue ; par rapport au potentiel, le câble s'est peu développé.

Les délégations de service public sous surveillance

Int. : *La délégation de service public a fait l'objet d'un appel à candidatures : sur quels critères le concessionnaire a-t-il été retenu ? Est-ce le montant des subventions demandées ?*

E. A. : Les délégations de service public sont extrêmement surveillées. Nous avons établi un cahier des charges dans la transparence la plus totale. Tout d'abord, d'un point de vue technique, l'entreprise doit avoir un réel savoir-faire. Lyonnaise Communication n'avait jamais construit de réseaux, à la différence de LDcable, professionnel du déploiement ; ensuite, le critère financier : nous ne voulions pas d'un engagement des collectivités locales ; enfin, la rapidité du déploiement et de la commercialisation.

Int. : *LDcable sait déployer des réseaux, mais vous la faisiez sortir d'une impasse en lui permettant d'accéder à des clients. Cette convergence, qui a pu inciter LDcable à faire une proposition financièrement avantageuse, ne se reproduira pas forcément.*

Antoine Veyrat : Il n'y a d'ailleurs quasiment plus de déploiement de réseaux.

Int. : *Des expériences historiques ont été des échecs cinglants, notamment les premières tentatives de la Générale des Eaux dans le câblage de Cergy-Pontoise. Le maire de Parthenay n'a pas été réélu à cause du projet de câblage de sa ville.*

E. A. : Irisé n'a pas pour but de câbler l'intégralité d'un territoire mais de compléter une infrastructure ; le risque financier n'est pas le même. Je doute que l'échec du maire de Parthenay soit dû à son seul projet.

La pédagogie envers les élus

Int. : *Vous avez parlé de l'expérience de Stockholm. On sait que la prospective est un exercice difficile pour les collectivités territoriales, qui font plusieurs métiers dont les élus ne sont pas spécialistes. Quelle a été votre démarche pédagogique auprès des 80 collectivités territoriales ?*

E. A. : À Stockholm, l'opérateur historique est le principal client du réseau. Les collectivités locales évoluent en effet dans un vaste champ de métiers. Nous avons eu la chance, en région parisienne, d'avoir un syndicat intercommunal spécialisé dans un nombre restreint de métiers – électricité et télécommunications. Les élus ont été motivés, ils ont eu le temps de faire l'inventaire de ce qui existait tant sur le plan national qu'international, des acteurs ont été auditionnés, des journées d'études réalisées. Ce type de travail permet de choisir correctement les expertises nécessaires. Il y a place, en France, pour une intercommunalité de projets sur les réseaux. La mutualisation, où les territoires les plus riches contribuent pour les plus pauvres, permettra de trouver un équilibre.

Int. : *Votre pédagogie auprès des conseils municipaux a été facilitée : vous leur avez promis qu'ils ne déboursaient rien.*

E. A. : Oui, mais tant que le premier chiffre d'affaires n'est pas arrivé, nous devons suivre tous les ans, c'est le principe de la concession.

La démarche est-elle reproductible ?

Int. : *Il est évident que vous avez fait école. Le Conseil général des Yvelines a ainsi passé une DSP sans avoir suivi la lourde procédure de carence.*

Le Sipperec peut-il accueillir d'autres territoires ? Votre modèle est-il applicable sans changement lorsque des collectivités publiques sont obligées d'investir des sommes importantes ? D'un point de vue financier, on voit bien que le Sipperec a des difficultés sur les zones d'activité existantes. Où trouver l'argent ? À partir de quel modèle économique ? Quelles sont les articulations avec le système des Groupes fermés d'utilisateurs (GFU)¹ ? À propos des nouveaux réseaux, on parle beaucoup de Wifi ; les systèmes s'adapteront à la mobilité, la demande évoluera donc. Intégrez-vous ces perspectives d'évolution ?

E. A. : L'adhésion au Sipperec est ouverte aux trois départements de la petite couronne, aux communes limitrophes de ces trois départements ou qui sont membres d'un syndicat intercommunal dont une des communes touche aux frontières des trois départements. C'est à ce titre que la ville de Versailles a adhéré.

Le modèle n'est pas reproductible. Je pense que nous ne pourrions pas faire l'économie d'un grand débat sur les chantiers des tranchées de voirie. Comment travailler avec le moins de gêne possible ? Les normes actuelles datent ; le lobby du BTP, très bien organisé, est traditionnellement lié aux ingénieurs des collectivités. À Aubervilliers, six mois ont été nécessaires pour faire changer le règlement de voirie de 1920 – le pavage était, par tradition, creusé à 20 centimètres, l'entreprise de travaux publics qui avait le marché avait des stocks à écouler...

Je suis convaincu que dans les Yvelines, nous pouvons travailler avec RTE et RFF ; nous réfléchissons également avec EDF autour de certains réseaux de distribution.

Nous avons fait un avenant au contrat avec Irisé pour faire en sorte qu'Irisé puisse aller dans les zones d'activité. L'aménageur construit les infrastructures, le concessionnaire pose la fibre et l'exploite. France Télécom veut demeurer propriétaire de ses stations dans les ZAP et n'a pas entièrement confiance dans le traitement que les collectivités locales lui réservent. L'intérêt de France Télécom serait d'ouvrir un certain nombre de ses infrastructures pour les partager : le marché des télécommunications est en pleine expansion. Aucun risque que l'opérateur historique "*perde sa culotte*", si j'ose dire.

Nous sommes attentifs à donner la priorité aux entreprises. Nous devons être capables, avec l'État et les collectivités locales, de fédérer une demande publique – en ce qui nous concerne, par le biais du groupement de commandes.

Nous travaillons avec les GFU, mais je regrette que la région leur ait donné aussi facilement de l'argent (notamment aux universités, pour qu'elles constituent un réseau entre elles), sans avoir pris le temps de faire des études qui auraient favorisé de plus amples réalisations.

Vous avez évoqué Wifi. Tout le problème est de savoir ce que l'on entend par haut débit ; il faudrait également connaître l'évolution de la demande. Un professeur d'économie me disait récemment qu'il pouvait déterminer, parmi ses étudiants, ceux qui ont un ordinateur et ceux qui n'en ont pas.

¹ « Le code des postes et télécommunications définit un réseau indépendant comme un réseau à usage privé ou partagé. Il est appelé à usage privé lorsqu'il est réservé à l'usage de la personne physique ou morale qui l'établit et à usage partagé lorsqu'il est réservé à l'usage de plusieurs personnes physiques ou morales constituées en un groupe ou plusieurs groupes fermés d'utilisateurs en vue d'échanger des communications internes au sein d'un même groupe. Un GFU est entendu comme un groupe qui repose sur une communauté d'intérêt suffisamment stable pour être identifiée et préexistante à la fourniture du service de télécommunications. La notion de GFU est également utilisée en dehors du champ des réseaux indépendants, par exemple pour définir un service de réseau privé virtuel sur un réseau ouvert au public. » (*L'Encyclopédie du Web* : <http://www.webcom-agency.net/terme444.html>)

Int. : *Que pouvez-vous dire aux 80 communes sur l'usage qui est fait de ce réseau, et pour les particuliers, et pour les entreprises ?*

E. A. : Le réseau est récent puisque la commercialisation date du mois de septembre 2002. Le chiffre d'affaires prévisionnel est assuré pour les deux ans à venir, mais nous voudrions aller largement au-delà. Nous essayons de connaître les préoccupations des communes dans les zones d'activité économique. Comment peut-on amener le haut débit dans les zones industrielles existantes ? Des contrats sont sur le point d'être signés.

Présentation des orateurs :

Étienne Andreux : directeur général du Sipperec depuis 1995, syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication regroupant 80 communes de la petite couronne parisienne. Fonctions exercées dans les collectivités locales : 1984 à 1995 : secrétaire général de la ville de Colombes, 1980 à 1984 : secrétaire général de la ville de Saint-Quentin-en-Yvelines. Formation : maîtrise de droit public ; institut des Hautes Études Territoriales du CNFPT.

Jean-Paul Guérin : administrateur civil, directeur adjoint, responsable du département développement numérique des territoires à la Direction des TIC (technologie de l'information et de la communication) de la Caisse des Dépôts ; il a été chef d'unité à l'ART (Autorité de régulation des télécoms) et chef de bureau au ministère des télécoms.

Antoine Veyrat : directeur général d'IRISÉ (Infrastructure pour des réseaux intercommunaux de services) ; il a fait Supélec puis le Collège des Ingénieurs puis est entré à Cegelec en 1990 où il a effectué une carrière ponctuée par son entrée chez LDcable en 1998.

Diffusion juillet 2003